

# L'évolution du paysage landais

## L'airial

L'airial est un ensemble de constructions composé d'une ou plusieurs maisons autour desquelles sont réparties de nombreuses dépendances, chacune liée à une activité agricole spécifique : borde, parc à moutons, fenil, étable... sans clôture, avec de larges surfaces enherbées de part et d'autres, et une chênaie en damier ou plantée de façon aléatoire qui structure l'espace. Des prairies, potagers et vergers complètent l'organisation. Ils étaient situés à proximité d'un cours d'eau, nécessaire aux différentes activités. Les chênes pédonculés et tauzins sont les plus représentés mais on trouvait également d'autres espèces : le châtaignier, pin parasol, tilleul, arbres fruitiers,

Le quartier est caractéristique de l'organisation traditionnelle de l'habitat dans la lande et correspond au groupement de plusieurs airiaux.

Autrefois îlot de peuplement dans la lande vouée aux parcours des troupeaux de moutons, il est aujourd'hui une clairière habitée au milieu de la forêt de pins.

« Ailleurs, de fraîches oasis, entourées de bois de chênes et rafraîchies par leur feuillage bienfaisant, annoncent la présence de l'homme. Ce sont des métairies, des brasseries, des parcs où bœlent les troupeaux. Il y a toujours une pelouse où s'abattent les animaux en liberté ; à quelques distance sont le four, le puits, l'abreuvoir, les magasins à fourrage ; plus loin les champs cultivés, entourés de fossés et de hauts talus de sable revêtus de ronces et d'ajoncs. Ailleurs, près des ruisseaux sont des moulins et des scieries. Ailleurs fument des ateliers de résine, d'où coule l'essence de térébenthine. Tout n'est pas morne et nu dans la lande, comme on serait tenté de le croire au premier abord. »  
(A.Joanne, Département des Landes, 1869)



## La lande

Jusqu'au 19e siècle, le système agro-pastoral sur lequel reposait la société, maintenait de vastes landes rases. Pendant la mauvaise saison, la lande était humide et impraticable ; en été, ces étendues servaient de pacage aux moutons qui quittaient les zones bien drainées pour parcourir la lande. Le sol était entretenu par des incinérations périodiques et par des prélèvements de bruyères. L'élevage extensif commandait l'agriculture pratiquée autour des lieux d'habititations : pour s'adapter aux conditions difficiles du sol, l'objectif premier était de produire de l'engrais pour les cultures. Les vastes parcours communaux étaient donc parsemés de bergeries où le bétail piétrait la bruyère coupée, base de la fumure.

Les zones d'habitat et de cultures se localisaient sur les parties les mieux drainées, de part et d'autre des rivières, en rebord de plateau. C'est ici aussi que s'étendaient les forêts de pins maritimes (pignadas) et de feuillus.



Cliché Félix Arnaudin



Une activité disparue: un berger et son troupeau à Hostens.

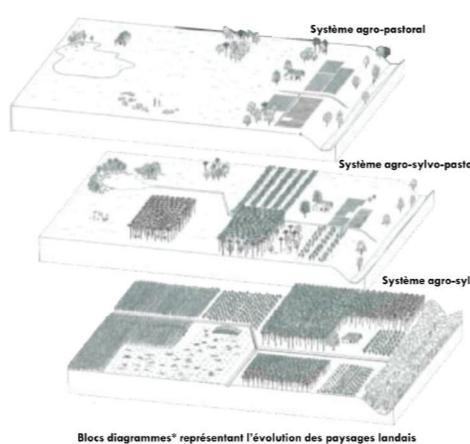
« On marche dans les pinadas et les taillis de chênes en quittant St-Symphorien ; on entre ensuite dans la bruyère des Landes et l'on gagne le Tusan. Cette commune, située dans les sables des Landes, comme les oasis au milieu de ceux de l'Afrique, offre des champs cultivés en seigle d'une rare beauté, et d'autres remplis de superbes légumes. (...) Cet air de culture réjouit lorsqu'on vient de parcourir tant de bois et de landes stériles. Bientôt cependant, nous rentrons dans ces landes, ces immenses landes, ces landes à perte de vue, où rien ne repose les yeux, si ce n'est la bruyère, où rien ne les fixe au loin, si ce ne sont quelques troupeaux décharnés, conduits par des bergers à demi-sauvages. »  
(Saint-Amans, Voyage dans les landes, 1818).

## La plantation des pins

La loi relative à l'assainissement et à la mise en culture des Landes de Gascogne, promulguée par Napoléon III le 19 juin 1857, constitue un des principaux facteurs du changement du paysage landais.

A la veille de 1857, la forêt de pins occupe déjà un quart du territoire. A partir de 1857, la plantation de pins accélère la formation du massif landais.

L'évolution du paysage landais s'enchaîne alors en deux grandes phases allant du paysage ouvert de la lande au paysage fermé de la forêt de pins. Malgré les nombreuses difficultés que souleva la mise en applications de la loi de 1857, notamment les grands incendies « volontaires » des années 1870, le pôle « sylviculture » finit par s'imposer et la monoculture du pin par s'installer. La forêt a remplacé la lande, le pin a remplacé le mouton, le berger est devenu résinier.



Crédits : Les Landes et l'homme



« Article 1 : Dans les départements des Landes et de Gironde, les terrains communaux actuellement soumis au parcours du bétail seront assainis et ensemencés ou plantés en bois, au frais des communes qui en sont propriétaires. [...]»  
« Article 4 : Les parcelles des terrains communaux qui seront susceptibles d'être mises en culture seront, après avoir été assainies, vendues ou affermées par la commune. [...]»  
« Article 6 : Des routes agricoles destinées à desservir les terrains qui font l'objet de la présente Loi seront exécutées aux frais du Trésor public.  
Loi relative à l'assainissement et à la mise en culture des Landes de Gascogne (extraits)

## La lutte contre les incendies

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, le massif forestier est en piteux état : pas entretenu, coupes-feux embroussaillés et inaccessibles... Les moyens de lutte contre le feu sont, en outre, parfaitement dérisoires à cette époque. Après trois étés caniculaires, la région souffre de sécheresse et sa forêt de pins, particulièrement inflammable, a déjà perdu 100 000 ha au 18 août. Du 19 au 25 août 1949, le massif forestier des Landes de Gascogne est victime d'un grand feu de forêt qui ravage 50 000 ha et entraîne le décès de 82 personnes. Une pluie de feuilles et d'aiguilles carbonisées, de morceaux d'écorce calcinée, et de cendres recouvre Bordeaux. Le nuage de fumée est visible à plus de 100 km à la ronde.

Ces catastrophes ont fait naître une prise de conscience générale qui s'est traduite par une organisation de lutte et de prévention contre le feu plus efficace. C'est à cette époque que les associations syndicales de Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI) furent créées pour préparer et améliorer la lutte en favorisant la progression des moyens sur les parcelles : financement et création de pare-feu, de points d'eau... Les méthodes de sylviculture ont également contribué à l'amélioration de la protection : plantation en lignes droites, éclaircies, débroussaillage, entretien des parcelles... L'apparition de la maïsiculture dans les années 60 permet également d'offrir des coupures dans les espaces forestiers.

Les propriétaires ont l'obligation d'adhérer à une Association Syndicale Autorisée de DFCI.

Les pistes DFCI quadrillent l'ensemble du territoire

